

# En perspective

## Le point sur la conjoncture

### Les perspectives 2005 assombries par l'appréciation du huard

**Gilles Soucy**  
Économiste en chef

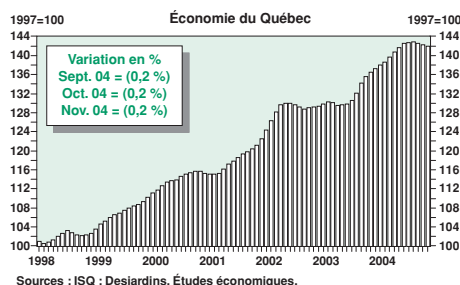
La forte appréciation du dollar canadien, depuis juin 2004, a quelque peu assombri les perspectives de croissance au Canada en ce début de 2005. De 0,638 \$ US au début de 2003, le huard a clôturé l'année 2004 à 0,832 \$ US, ce qui représente une hausse de plus de 30%. Cette forte remontée a pour effet de freiner nos exportations et de stimuler les importations, ce qui vient réduire le surplus commercial et la croissance de l'économie.

Pourtant, en première moitié de l'année, l'économie canadienne semblait bien se relever des nombreux chocs qui avaient fait chuter sa croissance en 2003. La progression du PIB réel a même atteint 3,3%, à rythme annualisé, au premier semestre de 2004, comparativement à seulement 2,0% pour l'ensemble de 2003. Et surtout, notre surplus du commerce extérieur, en termes réels, est passé de 26,9 G\$, au quatrième trimestre 2003, à 35,2 G\$ au deuxième trimestre de 2004. Malgré un dollar élevé, le commerce extérieur a contribué à la croissance. Cela a même fait dire aux autorités de la Banque du Canada que l'économie canadienne s'était adaptée plus rapidement que prévu à la hausse du dollar.

Les choses se sont vite gâtées par la suite. D'abord, la cadence de l'économie américaine a baissé à compter du printemps par rapport à la croissance presque frénétique des trimestres précédents. Ensuite, le dollar canadien, qui s'était

Suite en page 2...

## INDICE PRÉCURSEUR DESJARDINS



## Coup d'œil

### Le marché du condo s'essouffle

**Hélène Bégin**  
Économiste

L'effervescence de la construction résidentielle depuis 2002 s'explique principalement par l'essor des appartements en copropriété. Ce segment de marché, qui affichait des surplus importants au début des années 90, a connu récemment un revirement spectaculaire. À l'image du marché de l'habitation, l'offre de logements en copropriété s'est rapidement avérée insuffisante pour répondre à la poussée de la demande. Les projets se sont donc multipliés et, jusqu'à tout dernièrement, les nouvelles unités s'envolaient comme des petits pains chauds. Or, depuis quelques mois, les signes avant-coureurs d'une décélération se manifestent. La construction de condos est-elle dorénavant plus à risque ?

### Le condo de luxe sous surveillance

Afin de poser un diagnostic éclairé sur la construction neuve, il faut d'abord bien jauger l'état actuel du marché de la vente des copropriétés. Globalement,

Suite en page 7...

## Dossier

### Quelques effets prévisibles du vieillissement de la population sur l'économie du Québec

**Jacques Légaré et Samuel Vézina**  
Département de démographie  
Université de Montréal

Tous en conviendront : le vieillissement de la population est un enjeu bien d'actualité. Un peu partout dans les sociétés occidentales, les démographes et autres spécialistes en font le constat grâce aux différents indicateurs démographiques. Le phénomène devient même une préoccupation politique de plus en plus prioritaire. Le temps est venu de mettre en perspective ce processus en considérant le cas québécois et les effets prévisibles qu'il aura sur l'économie de la province.

Bien que le vieillissement démographique soit un phénomène qui affecte l'ensemble des sociétés occidentales, tout porte à croire que le Québec sera davantage affecté par ce processus sans précédent dans l'histoire de l'humanité. De fait, les indicateurs statistiques placent le Québec (comme dans le cas de plusieurs autres phénomènes démographiques) proche de plusieurs pays européens et en marge de ses voisins immédiats que sont le reste du Canada et les États-Unis. La société québécoise s'apprête à vivre une accélération du vieillissement de sa population sur une période beaucoup plus courte qu'ailleurs. Plus exactement, d'ici les 50 prochaines années, on s'attend à ce que non seulement le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus passe d'environ un million à plus de deux millions de personnes, mais que la proportion de ce groupe d'âge s'accroisse d'approximativement 130%, pour constituer au milieu du siècle présent près du tiers de la population de la province.

Suite en page 9...

# Dossier...

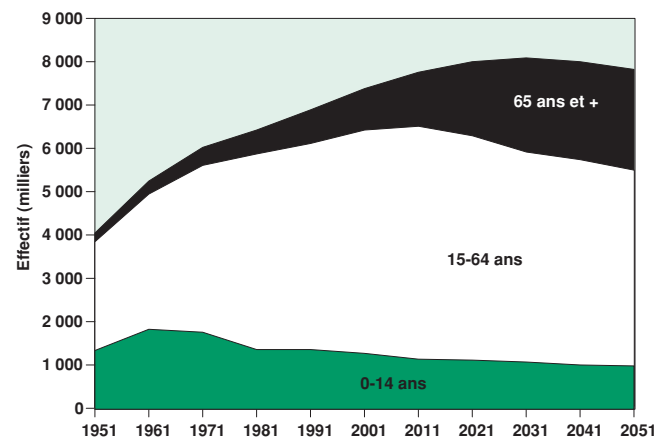
- Suite de la page 1

Les expériences du passé montrent que les changements en ce qui concerne la structure démographique d'une société provoquent plusieurs effets sur l'économie de celle-ci. Par exemple, dans les décennies qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale, les sociétés industrialisées ont dû faire face à un accroissement significatif de leur population. Ce « rattrapage des naissances », maintenant désigné par l'expression bien connue de « baby-boom », a fait grimper la part relative des jeunes groupes d'âge au sein de la population. Ainsi, la richesse générée par la population active d'alors a servi, entre autres, à l'éducation de ces volumineuses cohortes d'enfants et à répondre aux besoins de cette catégorie de la population. Actuellement, les chiffres montrent que nous nous trouvons dans une période où la charge que doit assumer la population active est à son plus bas. Les baby-boomers, maintenant sur le marché du travail, n'ont pas à assumer la présence d'un nombre élevé d'enfants dans la société, puisque leur fécondité s'est avérée beaucoup moins élevée que celle de leurs parents. La mortalité ayant elle aussi diminué, on peut s'attendre légitimement à un accroissement significatif de la proportion des personnes âgées lorsque ces mêmes baby-boomers atteindront l'âge de la retraite, au cours des prochaines années. En d'autres termes, le rapport de dépendance démographique reviendra aux mêmes niveaux qu'il y a 50 ans, mais sera de toute autre nature : la population dépendante ne sera plus celle des jeunes que l'on doit éduquer, mais bien celle des vieux que l'on devra aider et prendre soin. Ainsi, la répartition de la richesse devra être totalement réorganisée, puisque les besoins auront changé.

Mais avant de parler de la redistribution de la richesse, encore faut-il s'assurer de savoir comment la société sera en mesure de la créer ! Tel que mentionné précédemment, c'est la

**Le contrat social de l'État providence de la Révolution tranquille n'a pas été respecté par les baby-boomers.**

## ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU QUÉBEC POUR CERTAINS GROUPE D'ÂGE, 1951-2051



Source : Institut de la Statistique du Québec, *Perspectives démographiques, 2001-2051*, édition 2003.

population active d'une société qui se trouve à être le moteur de son économie. Comme on peut s'en douter, les questions soulevées par le vieillissement de la population ne se rapportent non seulement aux soins accordés aux personnes âgées, mais aussi au fait de partir à la retraite et de commencer à toucher des chèques de pension de vieillesse du gouvernement. Au cours de la dernière décennie, on a fait miroiter aux travailleurs âgés la fameuse option « Liberté 55 », c'est-à-dire la possibilité de pouvoir quitter le marché du travail et de prendre sa retraite une dizaine d'années avant d'avoir atteint 65 ans. Au Québec comme ailleurs, certaines politiques ont même fortement encouragé ces départs précoces, dans un objectif, entre autres, de donner des emplois aux jeunes. Cependant, dans un angle d'analyse qui considère la société dans son ensemble et sa population vieillissante, on doit réaliser toute l'urgence de faire un adieu définitif à cette « Liberté 55 ». On parle effectivement

## Desjardins Études économiques

(418) 835-2450 ou 1 866 835-8444, poste 2450  
Internet : <http://www.desjardins.com/economie>

Ce bulletin a été réalisé avec la collaboration de :

### Gilles Soucy

Vice-président et économiste en chef

### Joëlle Noreau

Économiste – Responsable de la publication

### Danielle Proulx

Commis spécialisée à l'édition

### Services d'édition Guy Connolly

Révision des textes

### Info 1000 Mots inc.

Réalisation graphique

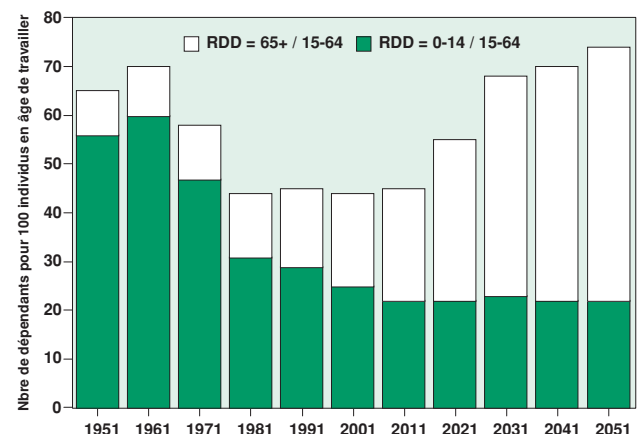
Les opinions émises dans ce bulletin sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ).

Dossier n° 3110-02-38  
ISSN 1189-3516

*En perspective* est publié 10 fois l'an

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec

## RAPPORT DE DÉPENDANCE DÉMOGRAPHIQUE, QUÉBEC, 1951-2051



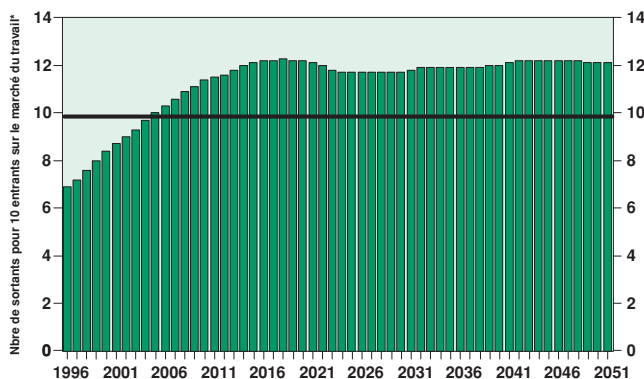
Source : Institut de la Statistique du Québec, *Perspectives démographiques, 2001-2051*, édition 2003.

## Dossier...

déjà, à l'heure actuelle, de pénurie de travailleurs qualifiés dans plusieurs domaines d'activité, alors que le nombre d'entrants sur le marché du travail excède encore le nombre de sortants. Or, la situation est d'autant plus alarmante considérant que dans moins d'une dizaine d'années, on se retrouvera avec plus de gens pouvant accéder aux régimes de retraite que de nouveaux travailleurs entrant sur le marché, et ce, dans une proportion de 12 sortants pour 10 entrants.

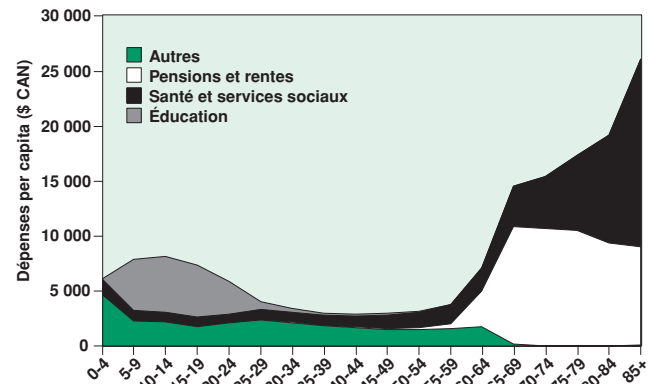
Il va sans dire que les départs précipités vers la retraite, sans compter toutes les retombées personnelles que cela peut encourir, sont tout à fait à l'opposé des mesures qu'il nous faut encourager pour tenter de résoudre un temps soit peu le problème appréhendé d'un déficit de main-d'œuvre. De fait, puisque l'on commence plus tardivement à travailler, grâce à la montée des taux de scolarisation, et qu'en outre, on arrive à vivre plus longtemps après la retraite, la mortalité perdant sans cesse du terrain, il nous faut impérativement réorganiser le système pour que la société produise toute la richesse nécessaire pour subvenir aux besoins des groupes d'âges dits « dépendants ». Pour s'y faire, on pense tout de suite à l'épineuse question de l'âge de la retraite. En agissant sur ce paramètre, on améliore doublement la situation en incitant la population à rester plus longtemps en activité et en réduisant l'importance de la population à charge. De tels changements peuvent apparaître lourds en polémiques et en répercussions politiques mais semblent carrément inévitables. En effet, les États-Unis ont déjà décidé de repousser à 67 ans l'âge d'accès aux programmes publics de prestations de vieillesse, et cette mesure n'est pas exceptionnelle pour le continent nord-américain. Néanmoins, théoriquement et en toute logique, on pourrait également trouver le moyen de régler certains des problèmes de financement en ajustant le niveau des cotisations et celui des prestations selon les ressources disponibles. Il est tout à fait possible et fort probable que l'on en vienne à un arrangement amalgamé de plusieurs réajustements. Quoiqu'il en soit, on se doit d'effectuer des changements maintenant afin de limiter les dégâts à moyen et à long terme.

### OFFRE PROJÉTÉE DE POPULATION ACTIVE, QUÉBEC, 1996-2051



Source : Duchesne (2001), Thibault et Gautier (1999).  
\*Supposant que l'âge de la retraite est fixé à 65 ans.

### DÉPENSES PUBLIQUES PER CAPITA SELON LE SECTEUR ET L'ÂGE, QUÉBEC, 1998



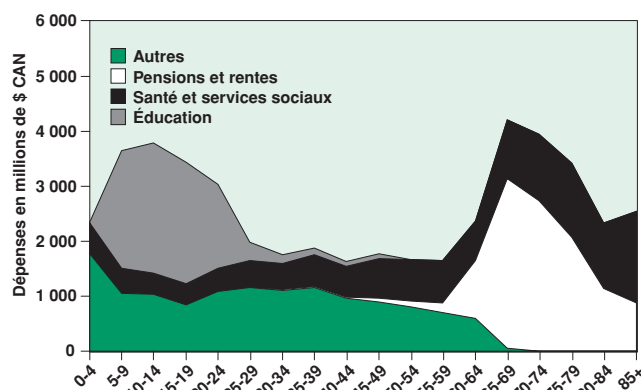
Source : À partir de données fournies par l'ISQ, 2003.

Une chose est sûre, il nous faut mettre en œuvre certaines mesures nécessaires pour continuer d'assurer le financement de la sécurité sociale, de la santé et de la retraite de la population québécoise. Il va de soi que la structure démographique de la société influence directement la façon dont seront ventilés les fonds publics. En effet, dans les années 60 et 70, alors que la population du Québec comptait une forte proportion de jeunes, des sommes importantes d'argent furent investies dans le secteur de l'éducation. Les besoins des personnes âgées sont axés, quant à eux, dans deux grands secteurs : la santé et les services sociaux ainsi que les pensions de retraite. En ce qui concerne ces dernières, les fonds que l'État doit y débiter restent relativement constants, quel que soit l'âge de la personne retraitée. Pour ce qui est de la santé, c'est une toute autre histoire. C'est dans le dernier quartile de la vie que les coûts s'accroissent alors très fortement.

Considérant toutes ces données, il est intéressant de voir l'influence potentielle qu'aura ce fameux changement de structure dans la démographie du Québec sur le financement des régimes d'assurances publics. Ce qu'on a pu remarquer, c'est qu'à l'heure actuelle, où le rapport de dépendance démographique se trouve à des niveaux relativement peu élevés, l'État consacre une part semblable de l'ensemble des fonds publics aux deux sous-populations dépendantes, soit les jeunes et les vieux. Même si les ressources sont allouées de manière différente selon les besoins de chacun des deux groupes, on peut tout de même affirmer qu'il existe actuellement une certaine équité intergénérationnelle. Toutefois, en prenant la population du Québec telle que projetée au milieu du 21<sup>e</sup> siècle, la demande en soins de santé et en pensions de retraite s'accroîtra fortement alors que les dépenses en éducation diminueront, sans pourtant disparaître, il ne faut pas l'oublier. Quoiqu'il en soit, la population devant être couverte par tous ces régimes aura proportionnellement augmenté par rapport à 2001, ce qui suppose une hausse importante de ressources devant être distribuées à la population. En bref, en analysant l'évolution future des dépenses totales prévues du gouvernement dans ces grands secteurs au cours des cinq prochaines décennies, on peut effectivement s'attendre à une croissance exponen-

# Dossier...

## PART DES FONDS PUBLICS ALLOUÉE AUX QUATRE GRANDS SECTEURS DE DÉPENSES SELON L'ÂGE, QUÉBEC, 2001



Source : À partir de données fournies par l'ISQ, 2003.

tielle des coûts si aucun des paramètres énumérés plus haut n'était modifié entre-temps.

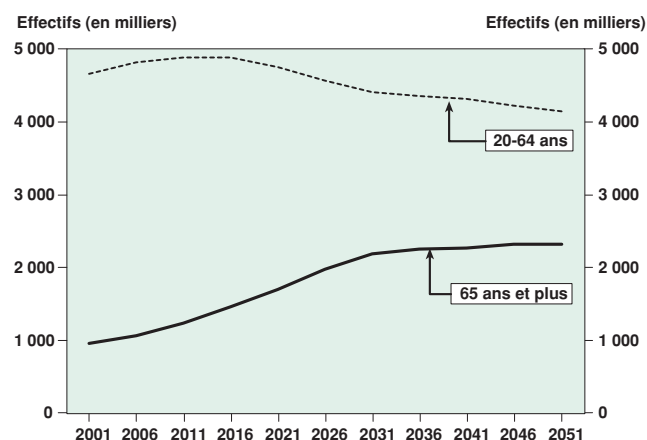
Mais pourquoi tant de problèmes ? Le fait est que lorsque les systèmes de financement des régimes publics ont été pensés, le Québec se trouvait dans un contexte incroyable de croissance économique et démographique. Il est donc très important de comprendre que les dirigeants d'alors avaient mis sur pied ces programmes publics de sécurité sociale en faisant l'hypothèse d'un certain « contrat social » en terme de croissance démographique. Or, il s'est avéré que les baby-boomers ont réalisé des niveaux de fécondité ne permettant en aucun cas la durabilité de ce fameux système de financement par répartition, souvent appelé « PAYG – Pay As You Go », supposant l'établissement d'une équité intergénérationnelle grâce à des régimes soutenus de fécondité de la part de chacune des cohortes. Avec tous ces enfants qu'ils n'ont jamais mis au monde et qui auraient pu soutenir le système de financement par répartition, les baby-boomers auraient donc dû – ou devront – épargner suffisamment pour s'assurer une retraite agréable ou du moins bien nantie. En revanche, dans la réalité, ils s'attendent à ce que la population active de demain assume les coûts de santé et de pension de retraite qu'ils créeront, étant donné que c'est ce qu'ils ont fait toute leur vie pour leurs parents. N'ayant pas rempli les conditions du contrat social dont s'est doté le Québec, les baby-boomers risquent de faire naître un conflit intergénérationnel au moment de leur arrivée à la retraite. En effet, le fardeau que devra assumer la population active réduite par le régime de faible fécondité des baby-boomers risque fort d'être beaucoup trop lourd.

Une telle situation risque donc d'avoir plusieurs répercussions sur les institutions financières. En effet, il y a lieu de dégager certains effets prévisibles ou du moins souhaitables sur l'épargne des Québécois et des Québécoises. Pour régler un éventuel conflit intergénérationnel entourant le financement futur du système de santé, à l'instar de ce que l'on fait actuel-

lement pour financer la retraite avec les régimes de fonds de pension, il faudrait, avec le peu de temps qu'il reste avant le changement prévu de la structure démographique du Québec, créer une sorte de « caisse santé ». Une telle « réserve » proviendrait directement des cotisations des baby-boomers vieillissants, mais toujours actuellement sur le marché du travail. De cette manière, on pourrait amasser les fonds qui s'avéreront nécessaires pour subvenir aux besoins en santé et en services sociaux des personnes âgées de demain. Ces fonds remplaceraient ceux qui, d'après la planification effectuée au cours de la Révolution tranquille, auraient dû, en fait, être créés par le travail des enfants que les baby-boomers n'ont finalement jamais engendrés. Il va sans dire que cette caisse spéciale devrait servir exclusivement aux soins de santé des membres de cette célébrissime génération et devrait s'épuiser au moment même où le dernier baby-boomeur s'éteindra.

À long terme, il existe plusieurs moyens de contrer le vieillissement démographique. Une politique nataliste faisant remonter les indices de fécondité de la population à ses mérites et il n'est jamais trop tard pour commencer à légiférer en ce sens. Cependant, pour le Québec, à l'heure actuelle, cela ne réglerait aucun des problèmes anticipés à court terme. Il faut vraiment réorganiser le système et agir dès maintenant, car il n'y a plus une minute à perdre. Tel que mentionné précédemment, que l'on procède par un amalgame de réajustements des paramètres de financement ou par quelque autre action immédiate et ciblée, il faut impérativement venir au secours du système actuel à prestations fixes qui se dirige littéralement vers la faillite. Néanmoins, il faut rester vigilant devant le développement parallèle des systèmes à cotisations fixes, qui ont de plus en plus pour but de responsabiliser les individus. Laisser plus d'argent à ceux-ci en faisant l'hypothèse que tous et chacun seront assez responsables pour épargner tous les fonds dont ils auront besoin durant leur vieillesse représente une option sans contredit très risquée et qui perd, en outre, en équité.

## ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES GROUPES D'ÂGE 20-64 ANS ET 65 ANS ET PLUS, SEXES RÉUNIS, QUÉBEC, 2001-2051



Source : Institut de la Statistique du Québec, Perspectives démographiques, 2001-2051, édition 2003.

# Dossier

Afin de justement maintenir un niveau de vie équitable au moment de la retraite et d'éviter une éventuelle pauvreté consécutive aux changements structurels démographiques, les retraités devront diversifier leurs sources de revenus (Smeeding, 2003). Tel que suggéré par le modèle des « Four Pillars » (Association internationale pour l'étude de l'économie de l'assurance, 1996), les personnes âgées devraient jouir à la fois de prestations de retraite de l'État, par la sécurité sociale, la prestation de retraite provenant de régimes, publics ou privés, liés à l'emploi, les revenus d'épargne individuelle et finalement les revenus d'emplois secondaires, pour les plus jeunes d'entre eux. Il n'est pas impératif, au niveau individuel, que l'âge auquel on quitte son emploi principal corresponde nécessairement à l'âge d'accès aux prestations sociales de la retraite puisqu'il peut y avoir plusieurs sources de revenus à la retraite. Évidemment, indépendamment de l'âge, l'assistance sociale devra toujours s'occuper des plus vulnérables et des plus démunis.

Les générations du baby-boom ont décidé d'avoir moins d'enfants : elles doivent prendre leurs responsabilités par rapport à leur retraite et ne pas faire supporter des charges sociales trop lourdes aux cohortes moins nombreuses qu'elles ont engendrées. Même dans un système de financement par répartition, certains fonds de réserve doivent être établis pour tenir compte des variations importantes entre les effectifs de jeunes générations et ceux des plus anciennes. Les modalités de financement de ces réserves sont nombreuses, l'une étant celle de l'utilisateur-payeur. Le même raisonnement s'applique au financement des coûts de la santé (Légaré et coll., 2005). L'inaction dans ce domaine risque d'avoir des conséquences néfastes en terme d'iniquité intergénérationnelle. Les économistes, avec l'aide des démographes, se sont donné des méthodes de mesure pour limiter les dégâts : la « comptabilité intergénérationnelle » (Gauthier, 1995). Tout en continuant d'améliorer les projections à très long terme nécessaires à cette approche, il ne faudrait pas s'empêcher d'utiliser ces méthodes malgré leur précarité. ■

## Sources :

AIEEA (Association internationale pour l'étude de l'économie de l'assurance). « Studies on the Four Pillars », *The Geneva Papers*. Vol. 21, n° 81, 1996, p. 435-580.

GAUTHIER, Hervé. « Variables démographiques et charges sociales : comparaisons annuelles et intergénérationnelles », *Cahiers québécois de démographie*. Vol. 24, n° 2, 1995, p. 285-321.

LÉGARÉ, Jacques, Robert BOURBEAU, Bertrand DESJARDINS et Chad DEBLOIS. « Variation in cohort size and lower mortality in the elderly : Implications for Pay-As-You-Go healthcare systems », in : Zeng YI et coll. (éd.), *Longevity and Health*. New York, Kluwer, 2005 (À paraître).

LÉGARÉ, Jacques. « Conséquences économiques, sociales et culturelles du vieillissement de la population », in : CASSELI, Graziella, Jacques VALLIN et Guillaume WUNSCH (éd.), *Démographie : Analyse et synthèse VI – Population et société*. Paris, Éditions de l'INED, 2004, p. 117-135.

LÉGARÉ, Jacques. « Les fondements démographiques de la main-d'œuvre québécoise de demain », *Gestion, Revue internationale de gestion*. Vol. 29, n° 3, 2004, p. 13-19.

SMEEDING, Timothy M. « Income maintenance in old age : current status and future prospects for rich countries », *Genus*. Vol. 59, n° 1, 2003, p. 51-83.

## OFFERT PAR :